

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST à l'effet :

QUE le conseil a adopté le Règlement 2022-323 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2023 lors de la séance ordinaire du 23 janvier 2023.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 26 janvier 2023.

Georges Badra

Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS D'AFFICHAGE

Je soussigné Georges Badra, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Édouard, certifie que j'ai affiché le présent avis ce 26 janvier 2023, aux endroits désignés.

Georges Badra

Directeur général et secrétaire-trésorier